



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement agricole

Question écrite n° 56685

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir des maisons familiales rurales. Ces établissements sont confrontés à des difficultés croissantes qui mettent en cause leur pérennité. Quatre problèmes principaux sont régulièrement dénoncés par les fédérations départementales des maisons familiales rurales : l'insuffisance manifeste des dotations prévues par le budget de l'enseignement agricole ; l'application trop timide des dispositions de la loi de 1984 relatives aux maisons familiales et rurales ; l'absence d'aide financière aux familles en contrepartie des coûts de l'alternance ; les difficultés rencontrées pour contractualiser une nouvelle association. Ces établissements jouent un rôle fondamental dans le maintien de la cohésion sociale des zones rurales. Il est donc impératif d'assurer leur viabilité, notamment sur le plan financier. C'est pourquoi il lui demande s'il compte prendre les mesures suivantes : augmentation de l'aide budgétaire à destination des maisons familiales rurales ; application plus rigoureuse des dispositions de la loi de 1984 les concernant ; attribution d'une aide financière couvrant les frais engagés par les familles au titre de l'alternance et développement de la contractualisation des associations.

Texte de la réponse

Les crédits de fonctionnement des établissements privés augmentent pour l'année 2001 de 21 millions de francs, soit + 1,33 %, ce qui, pour la période 1992-2001, se traduit par une augmentation de 121 %, les crédits passant de 723 millions à 1 600 millions. Ceux réservés aux maisons familiales ont fortement progressé entre 1992 et 2000 passant de 427 millions de francs à 933,5 millions de francs soit une augmentation de plus de 118 %. Les crédits de l'année 2001, sont en hausse de 19 millions de francs pour atteindre 950 millions, soit une augmentation de 2 %. Certes, celle-ci est plus faible que les années précédentes mais cela est dû principalement à la moindre augmentation des effectifs et surtout à la stagnation de la valeur du point d'indice « fonction publique ». En ce qui concerne les frais de stage, le projet de budget 2001 poursuit la mise en place de l'aide de 600 francs par élève et par an pour les jeunes suivant des formations en certificat d'aptitude professionnelle agricole et pour l'obtention d'un bac professionnel agricole. Bien entendu, cette aide devra être prorogée et une mesure d'élargissement aux jeunes suivant d'autres formations de l'enseignement agricole sera présentée lors de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2002.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56685

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 janvier 2001, page 227

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1355